

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Paris, le 27 juillet 2022

Communiqué de Presse - Action Praticiens Hôpital Le Ministre de la Santé et de la Prévention nous écrit...

APH, union syndicale de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux et d'Avenir Hospitalier remercie le Ministre de la Santé et de la Prévention pour son courrier aux soignants. Mais nous sommes dans l'obligation de préciser au Ministre qu'il existe quelques inexactitudes dans sa lettre.

Effectivement nous partageons le constat que nous traversons depuis 2 ans et demi une crise sanitaire majeure et inédite. Mais n'oublions pas la crise des vocations des hospitaliers qui occupaient la rue fin 2019 et début 2020 pour faire bouger les lignes d'une politique de santé absconse et d'une gouvernance hospitalière rigide et inique tournée vers la course à l'activité et l'affichage d'indicateurs hors sol.

Monsieur le Président de la République et Madame la Première Ministre veulent un diagnostic sur la fuite des soignants et des praticiens de l'Hôpital Public. APH leur propose pour commencer de corriger immédiatement le principe étatique de l'invisibilité du temps de travail des praticiens hospitaliers nouvelle forme de « travail déguisé ».

Invisibilité du temps de travail des PH



1/ Erreur systémique :
Le temps de travail des PH n'est ni décompté ni valorisé de 39 heures à 48 heures.

2/ Erreur endémique :
Quand le temps de travail au-delà des 48 heures (TTA) est payé forfaitairement par les hôpitaux les PH perçoivent moins que leur salaire de base.

APH rappelle au nouveau Ministre de la santé et de la prévention que dans le point 33 de la mission flash du Dr Braun, ce dernier avait proposé pour « Éviter la poursuite de la fuite des personnels de santé en reconnaissant financièrement la pénibilité du travail de nuit. Un doublement pour l'été de l'indemnité de nuit PM (50% pour les HU) ». Madame la Première Ministre a arbitré cette augmentation à hauteur de 50%.

APH précise à Monsieur le Ministre que durant toute la période Covid les praticiens n'ont bénéficié d'aucune majoration de ces indemnités à la différence des HU et des internes et que les majorations des TTA n'ont concerné qu'une minorité de PH quand en plus leurs directions ont bien voulu appliquer cette mesure.



SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS GERANTS
ET HOSPITALIERS PUBLICS ET PRIVÉS

APH demande à Monsieur le Ministre de bien vouloir appliquer en totalité cette mesure essentielle pour la reconnaissance de l'engagement de tous les praticiens dans la permanence des soins en doublant immédiatement cette indemnité ce que le Dr Braun avait prévu dans sa mission. APH exige que cette mesure ne soit pas limitée seulement aux gardes mais soit également appliquée pour les astreintes des PH car ceux qui assurent la permanence des soins méritent comme tous les autres la reconnaissance de leur travail et de leur engagement.

Si l'actualité de la crise est essentiellement tournée aujourd'hui vers les services d'urgences et leurs fermetures successives, mettant en danger la santé voire la survie des patients, et des professionnels de santé eux-mêmes, ce sont toutes nos spécialités médicales qui sont concernées. Les services hospitaliers comme leurs lits ferment les uns après les autres, faute de praticiens hospitaliers et de personnels non médicaux. La crise annoncée est sans précédent notamment en psychiatrie, en pédiatrie et dans la périnatalité. Les réponses apportées par la première ministre à la mission flash, portée par le nouveau ministre avant sa nomination, sont un premier pas mais restent très insuffisantes.

L'hôpital public reste en attente d'autres signaux forts afin d'enrayer la spirale infernale d'une perte de sens sans précédent cause de départs par forfait, abandon et désillusion de l'ensemble de ses professionnels, médicaux ou non. L'ouverture des travaux avec le nouveau ministre doit être immédiate. Pour les praticiens hospitaliers cette attente reste la suivante :

- **Octroi immédiat des 4 années d'ancienneté pour les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020, comme cela a été donné aux PH nommés après cette date pour corriger l'erreur système du précédent gouvernement, injustice pour laquelle APH a déposé un recours en Conseil d'Etat ;**
- **Revalorisation substantielle de la permanence des soins (gardes, astreintes, temps de travail additionnel) en y intégrant le samedi matin pour reconnaître la pénibilité de cette mission de service public. Cet élément étant plébiscité par les 7 500 PH ayant répondu à l'enquête « Nuits Blanches » d'APH présentée le 1er juillet 2022.**

La réouverture rapide des discussions sur :

- La refonte du financement du système de santé ;
- La gouvernance hospitalière qui doit être renouvelée ;
- Le temps de travail des praticiens ;
- La restauration d'un dialogue véritable social avec les représentations syndicales.

APH insiste sur l'urgence d'organiser un véritable plan Élyséen de la santé ambitieux, pour une nécessaire réorganisation en profondeur du système de soin et la survie du système hospitalier public français. Ce point ne doit plus être éludé ou remis sauf à dégrader encore plus l'accès à un juste soin de qualité pour nos concitoyens sur l'ensemble du territoire. C'est un choc sociétal profond dont le pays a besoin devant une situation sanitaire dont la gravité et la criticité dépassent de très loin celle des premiers mois de la crise Covid.

APH rencontrera le nouveau ministre de la santé et de la prévention le 23 août pour ouvrir avec lui les discussions et rétablir un véritable dialogue social constructif trop souvent absent dans les précédents ministères.

Jean-François Cibien
Président AH
Président APH
06 07 19 79 83

Carole Poupon
Présidente CPH
Vice-présidente APH
06 76 36 56 67

Yves Rébufat
Président exécutif AH
06 86 87 62 76

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



